Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260326-DELIB35_260326-DE

COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie@saint-barnabe.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 20 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents** : 15 **Votants** : 15

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à 19 heures 30, le conseil municipal de Saint Barnabé s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal à Saint Barnabé, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Etaient présents : M. LE FRANC Georges, Mme PHILIPPE Fanny, M. JOUAN Michel, Mme LE GALLO Véronique, M. HAMON Daniel, Mme BUZULIER Marie-Paule, M.DONNIO Patrick, Mme RIBEIRO Charlène, M. BRIAND Samuel, Mme MILBÉO Lyne, M. LE FORESTIER Alain, Mme BLANCHARD Christelle, M. HILLION Jean-Yves, Mme THIERRY Astrid, M. LEPAGE Vincent

Ouverture de la séance à 19 heures 35

Secrétaire de séance : Mme Charlène RIBEIRO

DELIBERATION 2026-035

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX - REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS

✓CONSIDERANT la présentation de l'APD du projet de réhabilitation de la salle omnisports de la Commune par le cabinet BOULET ARCHITECTE & associés, à l'occasion du Conseil municipal du 27/11/2025 ;
✓VU la délibération N° DELIB_081_27112025 qui valide l'APD et le plan de financement liés à la réhabilitation de la salle omnisports ;
✓VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 9/01/2026, et fixant au 04/02/2026, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la réhabilitation de la salle omnisports ;
✓VU l'avis de la commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », mise en place par la Commune de Saint Barnabé, réunie le 09/03/2026 à 10H ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

•VALIDE l'avis de commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », en date du 9/03/2026 , et attribue comme suit le marché de travaux pour la réhabilitation de la salle omnisports :

• **Lot n°1** DESAMIANTAGE, attribué à :
EGD DESAMIANTAGE / 8 RUE RAOUL MORTIER 86190 VOUILLE
pour un montant de **41 963,90 € HT** ;

• **Lot n°02** GROS ŒUVRE – DEMOLITIONS – TERRASSEMENTS VRD, attribué à :
ANGEVIN - JAFFRE / ZONE D'ACTIVITES DE KERANN 56500 PLUMELIN
pour un montant de **318 000,00 € HT** ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260326-DELIB35_260326-DE

•**Lot n°03** CHARPENTE METALLIQUE, attribué à :
SCAM / ZA DE KERBUSSON 22600 SAINT-BARNABE
pour un montant de **173 682,44 € HT** ;

•**Lot n°04** COUVERTURE – BARDAGE ACIER ET POLYCARBONATE, attribué à :
FERATTE / PARC 'ACTIVITES LES BIGNONS 35580 GUIGNEN
pour un montant de **324 468,96 € HT** ;

•**Lot n°05** ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR SOUS ENDUIT attribué à :
RIVAS / 3 RUE NICOLAS COPERNIC 22950 TREGUEUX
pour un montant de **77 007,00 € HT** ;

•**Lot n°06** MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE attribué à :
GOUEDARD / PARC D'ACTIVITES LES CINQ CHEMIN 56580 CREDIN
pour un montant de **48 635,71 € HT** ;

•**Lot n°07** EQUIPEMENTS SPORTIFS attribué à :
SDU / 3 RUE FRANCOIS MOIGNO 56520 GUIDEL
pour un montant de **47 505,36 € HT** ;

•**Lot n°08** SOLS SPORTRIFS attribué à :
ART DAN / LE PROUZEAU 44470 CARQUEFOU
pour un montant de **105 020,46 € HT** ;

•**Lot n°09** MENUISERIES INTERIEURES attribué à :
GOUEDARD / PARC D'ACTIVITES LES CINQ CHEMIN 56580 CREDIN
pour un montant de **14 585,00 € HT** ;

•**Lot n°10** PEINTURE – NETTOYAGE FIN DE CHANTIER attribué à :
HAMON / 2 IMPASSE DES ALIZES 22120 HILLION
pour un montant de **24 830,41 € HT** ;

•**Lot n°11** EQUIPEMENTS SANITAIRES PLOMBERIE VENTILATION attribué à :
LE BOHEC / RUE AMPERE 22440 TREMUSON
pour un montant de **9 506,35 € HT** ;

•**Lot n°12** ELECTRICITE COURANT FORT COURANT FAIBLE attribué à :
LE BOHEC / RUE AMPERE 22440 TREMUSON pour un montant de **68 141,02 € HT** .

• AUTORISE M. le Maire, à signer et exécuter les marchés correspondants avec les entreprises listées ci-dessus ainsi que toutes pièces afférentes au dossier ;
• AUTORISE M. le Maire à PRENDRE toutes décisions concernant l'exécution des modifications de contrat (avenants) et résiliation à venir ;
•DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La Secrétaire de séance,
Charlène RIBEIRO

Pour extrait conforme
Le Maire,
Georges LE FRANC

